



**AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE
ACTION d'INSERTION « Osons jardiner »**

Article 1:

D'un commun accord, les partis ont décidé de proroger le terme de la convention initiale et de le fixer au 31 décembre 2019.

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Strasbourg, le .

Pour l'Association
Les Jardins de la Montagne Verte
Le Président,

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin,

Stéphane LANGHOFF

Frédéric BIERRY